



Monsieur le Maire, Madame l'adjointe à la « Tranquillité publique et Temps de la ville ».

Sujet : piétons et zones piétonnes

Ce sujet est depuis longtemps parmi ceux que l'UHCV considère prioritaires. Notre gazette le disait en 2017, dans un article intitulé « *et si les zones piétonnes étaient pour les piétons ?* » qui demandait un arrêté municipal en ce sens.

Dans un [communiqué du 25 février](#), la Ville écrit que « *l'accès aux voies piétonnes est réservé prioritairement aux piétons* ». Que comprendre, alors que « *réservé* » et « *prioritairement* » sont deux notions contradictoires ?

1. Nous vous proposons de lever cette contradiction par la recommandation que trois Unions de Quartiers, dont l'UHCV, ont faite il y a quelques mois. [Leur communiqué](#) disait, concernant les 2 roues et autres engins roulants : « *Aussi demandons-nous ce qui apparaît désormais comme une évidence : les rues piétonnes réservées aux piétons. Plusieurs gradations sont possibles selon les lieux piétons, ainsi que le font certaines villes françaises ou étrangères : interdiction complète, interdiction seulement à certaines heures (comme par exemple rue d'Austerlitz à Strasbourg), obligation de mettre pied à terre.* »

Ce même communiqué de la Ville dit que « *la Police municipale agit quotidiennement pour lutter contre les incivilités routières, notamment en zone piétonne* ».

En pratique, les habitants entendent ce discours depuis des années sans le voir devenir réalité pour les 2-roues en zone piétonne.

2. Allez-vous faire en sorte que ce nouveau communiqué soit suivi de faits ? Comment ne pas s'interroger alors qu'il se poursuit par « *contrôler et verbaliser les véhicules et les stationnements gênants* », sans rien dire concernant les 2-roues ?

Selon l'élu Jacques Wiart à la réunion publique de l'UHCV d'il y a deux ans, la Police municipale avait verbalisé 180 cyclistes en 2017, seul chiffre qu'il avait pu trouver ! Vous conviendrez avec nous du ridicule, alors que Mme E. Martin a déclaré 20 000 PV au total de 2019 et que Mme M. Tavel vient d'annoncer 14 800 PV de stationnement automobile ces 13 derniers mois.

3. Enfin, les scooters sont désormais [interdits dans les rues piétonnes](#) à Nantes. Pourriez-vous rapidement faire de même dans la perspective de Grenoble Capitale Verte 2022, et même élargir cela aux divers engins électriques ? Ce serait un premier pas concret dans la direction des recommandations faites par les habitants des trois Unions de Quartiers.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à nos propositions, et pour vos réponses que notre CA comme nos adhérents ont besoin de connaître, nous vous adressons nos sincères salutations.

Le 2 mars 2021, le CA de l'UHCV

NB : nous informons « 60 millions de piétons » et le CLUQ de cette lettre qui les concerne aussi.